

Une rentrée

sous le signe de la réussite pour toutes et pour tous

Édition 2017 > 2018

Bonne rentrée des classes !



L'enfance & la jeunesse, une priorité à Villeneuve

sommaire

POLITIQUE ÉDUCATIVE

> P.4 à 7

- Villeneuve-Saint-Georges, Ville amie des enfants
- Les actions sur le temps scolaire
- Le programme de réussite éducative (PRE)
- Le conseil municipal des enfants
- La restauration scolaire
- Les associations de parents d'élèves
- Le conseil d'école

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

> P. 8

- Le rôle de l'école maternelle
- L'école élémentaire
- Inscrire son enfant à l'école

ALLER À L'ÉCOLE

> P. 9

- Sécurisation des traversées
- Les transports scolaires
- Les accueils du matin

PETITE ENFANCE

> P. 10 à 11

- Le point info modes d'accueil (PIMA)
- L'inscription en ligne
- La maison de la petite enfance
- Les crèches collectives départementales
- Le relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM)

LE TEMPS DES LOISIRS

> P. 12 à 15

- Les accueils de loisirs
- Les séjours de vacances
- Le service municipal de la jeunesse
- Le point cyber-jeunes du pij
- Le conservatoire municipal de musique, de danse et d'art dramatique
- Le théâtre municipal et l'espace André-Bouquet
- Les médiathèques Balzac et Rene Fallet
- Les associations sportives et culturelles

COORDONNÉES : Les coordonnées de tous les services, structures et organismes liés à l'enfance et à la famille sont disponibles dans le cahier central.

Mairie : Place Pierre Sénard, Tél. : 01 43 86 38 00 • Direction de l'enfance, de l'éducation et des loisirs éducatifs : 29, rue Henri Janin, Tél. : 01 71 34 60 01 ou 60 03 • Directrice de la publication : Sylvie ALTMAN • Rédaction et coordination : Irène Fasseu, Brigitte Donizeau, Diana Zemouri et les services municipaux • Photos : Joël FIBERT et services municipaux • Conception : Pellicam SN • Impression : Grenier Supplément au magazine municipal « Villeneuve & vous »



Rentrée scolaire 2016.

Chers parents,

C'est la rentrée des classes!

Les camarades se retrouvent, se racontent l'été. Les plus petits hésitent encore, parfois craintifs, retenant la main qui leur est familière... mais toutes et tous ont envie de découvrir, d'apprendre, d'être avec les autres.

Aussi, ce guide est une invitation.

La Ville de Villeneuve Saint-Georges, ses partenaires institutionnels et associatifs vous invitent à partager la richesse humaine, la générosité citoyenne, le plaisir des activités socio culturelles et sportives sur notre commune.

Nous plaçons la réussite éducative pour toutes et tous au cœur de notre action.

Pour cela, la municipalité met en place toute une série d'actions avec ses différents partenaires pour accompagner vos enfants : ouverture prochaine de la médiathèque Jean Ferrat, distribution gratuite de fournitures scolaires à chaque rentrée, poursuite des ateliers d'aide à la lecture « Clubs coup de pouce », accueil périscolaire, ateliers

théâtre ou musique, activités sportives, programmation de films et de spectacles au théâtre de notre ville, soutien de projets éducatifs comme les classes découvertes...

L'importance de notre offre éducative, culturelle, sportive ou de loisirs est le fruit de l'action conjuguée d'un service public de qualité, d'une vie associative dynamique et d'une volonté politique assumée. C'est le fruit d'une implication citoyenne que je veux ici saluer, et particulièrement les bénévoles associatifs qui donnent de leur temps pour le bien commun et pour l'épanouissement de chacun et de tous.

Il s'agit de construire et contribuer ensemble à la réussite de nos enfants.

Toute la richesse de ces actions vous est présentée dans ce guide de la rentrée. Il se veut le plus pratique possible afin de permettre à chacun d'entre vous d'organiser l'année scolaire de votre enfant.

Nous vous souhaitons à vous et à vos enfants, une année de réussite et une très bonne rentrée.



Sylvie ALTMAN
Maire



Sylvie RICHETON
Adjointe au maire
en charge
de l'Éducation,
de la Famille et de
la Petite enfance

Politique éducative



VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, VILLE AMIE DES ENFANTS

Engagée pour le droit à la réussite pour toutes et tous, la Ville, labellisée « Ville amie des enfants » par l'Unicef, se mobilise autour d'un projet éducatif territorial qui concourt au bien-être des enfants et des jeunes.

A travers les actions développées tout au long de l'année, la municipalité a pour objectif de favoriser l'épanouissement individuel et collectif, d'encourager la dynamique de démocratie à travers la citoyenneté et la laïcité, de favoriser l'accès à tous en veillant au respect de l'égalité et de permettre à chaque enfant et chaque jeune de réussir. La Direction de l'Enfance, de l'Education et des Loisirs Educatifs (DEELE) a pour mission d'organiser et de coordonner l'ensemble des personnels municipaux qui interviennent auprès des enfants. Interlocutrice privilégiée des familles et des écoles, elle œuvre au quotidien afin d'accompagner les projets des enseignants sur le temps scolaire et de développer un accueil de qualité sur ce qu'on appelle le temps périscolaire (accueil pré et post scolaires, restauration scolaire, accueil de loisirs, études dirigées).

Direction de l'enfance et de l'éducation et des loisirs éducatifs

29 rue Henri-Janin - Tel : 01.71.34.60.03

Mail : enfance@mairie-villeneuve-saint-georges.fr

Horaires d'ouverture :

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis : de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h

Les jeudis : de 13h30 à 18h

Tous les samedis du mois de septembre puis une fois par mois, d'octobre à juillet, de 8h30 à 12h.

LES ACTIONS SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Premier partenaire des écoles publiques de son territoire, la Ville de Villeneuve-Saint-Georges s'engage auprès des projets pédagogiques des enseignants à travers différentes actions :

- **A destination des élèves de CM2**, les enseignants ont la possibilité de proposer des projets en sollicitant un financement auprès de la Ville.
- Pour accompagner des projets musique ou théâtre, la Ville met à disposition **des intervenants spécialisés du conservatoire**.
- **Le Sud-Est Théâtre** propose une programmation spécialement pour les scolaires (films, spectacles, visites d'expositions, ateliers d'arts plastiques...).
- **Les documentalistes des médiathèques** développent des projets spécifiques avec les enseignants.
- **Des journées portes ouvertes** sont organisées **par le Conservatoire municipal** pour tous les élèves.

- Conçus conjointement avec l'Education nationale, **des parcours sportifs** sont mis en place tout au long de l'année pour les élèves des écoles élémentaires. Des associations sportives villeneuvoises interviennent auprès des enfants pour leur faire découvrir différentes disciplines sportives. De plus, des créneaux sont réservés à la piscine municipale et des éducateurs sportifs interviennent pour accompagner les enseignants dans leurs séances d'Education Physique et Sportive (EPS).
- **Des cars municipaux** sont mis à disposition des écoles pour leurs sorties scolaires.
- La Ville déploie de **nouveaux outils numériques** (tablettes, vidéoprojecteurs, ordinateurs portables...) permettant aux enseignants de travailler autrement avec leurs élèves directement dans la classe et de les familiariser à ces nouveaux usages.
- Afin de contribuer aux meilleures conditions d'apprentissage, **une pochette de fournitures scolaires spécifique** à chaque niveau est distribuée à chaque élève des écoles élémentaires, ainsi qu'un agenda à la rentrée et un dictionnaire aux enfants de CM2.

Club coup de pouce



LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRÉ)

Le programme de réussite éducative regroupe plusieurs actions mises en place par la Ville en lien avec l'Education nationale. Elles ont toutes pour objectif d'accompagner les enfants et adolescents de 2 à 16 ans, et leur famille en fragilité.

- **Le Temps des parents** : lieu d'échanges ouvert à tous et animé par un professionnel de l'éducation qui intervient sur un thème en lien avec la parentalité et l'éducation.
 - **le lieu d'écoute** : permet aux enfants et aux jeunes de venir seuls ou avec leurs parents faire part de leurs problèmes à une psychologue. Cette dernière reçoit également les parents qui ont besoin de parler des difficultés rencontrées avec leurs enfants. Chaque entretien se déroule sous couvert du secret professionnel instauré par le code de déontologie des psychologues.
- Le programme de réussite éducative, c'est également **un groupe de parole de jeunes dans les collèges, les clubs coup de pouce clé** destinés aux enfants de CP, **la médiation scolaire et interculturelle et les ateliers « langues et cultures »** pour les parents désirant améliorer leur maîtrise de la langue française et s'impliquer ainsi davantage dans la scolarité de leurs enfants.





LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le conseil municipal des enfants (CME) est un espace d'expression et de participation des enfants à la vie de notre commune. Depuis sa création, en 2009, il rencontre un très grand succès. Cette école de la citoyenneté constitue un réel lieu d'apprentissage des valeurs civiques et permet également aux enfants de proposer des projets qui répondent à leurs besoins et à leurs préoccupations. Les élections des jeunes ont lieu début novembre. Elus pour deux ans, 46 conseillers travaillent par commission et se réunissent 2 fois en séance plénière pour l'accueil des nouveaux élus et le départ des conseillers sortants (en novembre) ainsi que pour le bilan et la présentation des nouveaux projets en juin. Ces derniers sont ensuite présentés au conseil municipal des adultes, qui les examine et les met en œuvre.

C'est ainsi que depuis 2012, plusieurs propositions du CME se sont concrétisées : balade à vélo, concours photo, participation au forum du handicap de Villeneuve-Saint-

Georges, permis de bonne conduite à vélo, visite du théâtre et de la médiathèque mais aussi création d'un roller skate parc.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un moment privilégié dans la journée de l'enfant, puisqu'il s'agit d'un moment de détente et de convivialité entre le temps d'enseignement du matin et celui de l'après-midi.

Une alimentation saine et équilibrée est essentielle au bon développement de l'enfant. Depuis le 16 avril 2012, le syndicat intercommunal de restauration municipale (SIRM) est en charge de la préparation et de la gestion des repas livrés dans tous les restaurants des écoles et des centres de loisirs de la ville. Les repas sont élaborés avec le concours d'une diététicienne, des repas thématiques sont organisés pour initier les enfants à de nouvelles saveurs et les sensibiliser à une alimentation toujours plus équilibrée. Une commission restauration réunissant parents, enseignants, encadrants, le SIRM et élus plusieurs fois par an permet d'échanger sur le choix des menus, l'équilibre alimentaire et sur l'organisation de la pause méridienne et des temps périscolaires.

La pause méridienne est également un temps éducatif grâce à l'encadrement des animateurs et des ATSEM qui proposent des temps d'activité, de détente et de repos en fonction du rythme et des envies de chacun.

Menus disponibles sur le site internet de la Ville.



LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Membres à part entière de la communauté éducative, les représentants de parents d'élèves collaborent aux décisions relatives à la vie quotidienne des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires.

Ce partenariat existe au sein des conseils d'école où siègent les représentants de ces associations, élus chaque année au mois d'octobre par les parents. La Municipalité développe également d'autres lieux d'échanges pour permettre aux associations de parents d'élèves de contribuer à l'élaboration d'actions et de projets éducatifs. Des rencontres et réunions publiques sont ainsi fréquemment organisées.

Élections des parents d'élèves vendredi 13 et samedi 14 octobre 2017



LE CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école est l'instance qui prend toutes les décisions importantes dans la vie de l'école, notamment sur son règlement intérieur et l'organisation de la semaine scolaire. Il est composé du directeur de l'établissement, de l'ensemble des enseignants, d'un élu de la majorité municipale et des représentants des parents d'élèves. Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les responsables périscolaires peuvent être invités à y siéger. Un module de formation, organisé par la Ville, permet aux représentants de parents élus de mieux appréhender cette instance et leur(s) rôles au sein de l'école.

Au sein de la Direction de l'enfance, le service « vie scolaire » est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions liées aux représentants des parents d'élèves et aux conseils d'école.

Mail : viescolaire@mairie-villeneuve-saint-georges.fr



Inscriptions scolaires



Inscriptions scolaires.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

4 400 enfants scolarisés

- 11 écoles maternelles
74 classes
1 800 élèves

- 10 écoles élémentaires
116 classes
2 600 élèves



LE RÔLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle est une étape essentielle à la réussite scolaire des élèves. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité et vivre ensemble.

Ils y développent leur langage oral et commencent à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage.

Les écoles maternelles accueillent les enfants de 3 ans et plus.

Les ATSEM de la ville sont présentes pour apporter leur aide au sein de l'école en priorité dans les classes de petites sections.

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La scolarisation est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans. Leur inscription ne nécessite aucune démarche s'ils ont été accueillis en maternelle dans la commune.

INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE

Pour l'entrée à l'école maternelle et en cas d'arrivée sur la commune suite à un déménagement, une inscription administrative est nécessaire.

Cette démarche doit être faite auprès de la Direction de l'Enfance, de l'Éducation et des Loisirs Éducatifs munis des justificatifs suivants :

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- carnet de santé avec les vaccins à jour
- justificatif de domicile
- certificat de radiation de l'école précédente (si l'enfant a été scolarisé en France auparavant)

L'enfant sera alors préinscrit sur une école correspondant au secteur géographique de son domicile.

La famille sera ensuite reçue par le directeur d'école qui procédera à l'admission définitive de l'enfant sous réserve d'une capacité d'accueil suffisante.

Aller à l'école



La rentrée des classes

SÉCURISATION DES TRAVERSÉES

La sécurité des enfants dans leurs déplacements quotidiens fait l'objet d'une attention particulière de la municipalité. Le travail mené par les services municipaux avec la participation des élus du conseil municipal des enfants avait permis la réalisation d'aménagements pour renforcer leurs conditions de sécurité aux abords des écoles.

Outre ces aménagements, la municipalité a mis en place une surveillance quotidienne durant les heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires pour veiller à la sécurité des enfants lorsqu'ils traversent la rue. Des agents, spécifiquement formés, sécurisent la traversée des élèves mais créent aussi du lien social par une présence régulière.



LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Un service gratuit de transport par bus a été mis en place pour les écoliers du quartier Belleplace-Blandin fréquentant les écoles Jules Ferry, Victor Duruy et Anne Sylvestre. Pour l'utiliser, chaque enfant devra présenter une carte de transport qui lui sera remise lors de son inscription à la direction de l'enfance. Le temps du trajet, les enfants sont encadrés par des animateurs. Les élèves des écoles maternelles doivent être récupérés à la sortie du bus.

Transports



Petite Enfance



Contrairement à l'école, il n'existe pas de service public national de la petite enfance. Les moyens équitables ne sont pas au rendez-vous pour que les collectivités puissent jouer un rôle essentiel et à la hauteur dans ce domaine. Villeneuve-Saint-Georges a travaillé avec ses différents partenaires au renforcement de structures d'accueil sur son territoire mais aussi au développement de dispositifs pour aider les parents à trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Une crèche et une halte-garderie municipales, mais aussi deux crèches départementales, un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) et un point info modes d'accueil existent aujourd'hui sur la ville. La création d'un service de la petite enfance, née de la volonté de Madame la maire, a de plus permis la nomination de Marianne Dia au poste de coordinatrice. En fonction depuis 2011, son rôle est de faire le lien entre les différentes structures (RAM, crèches municipales et départementales...) et de mettre en place des projets d'actions. L'ensemble du service municipal petite enfance accompagne les familles dans leurs démarches pour l'accueil des enfants de 0 à 3 ans. A noter que depuis la rentrée 2014, l'accueil dans les écoles maternelles de la commune a également été renforcé pour les enfants dès deux ans.

LE POINT INFO MODES D'ACCUEIL (PIMA)

Pour aider les parents ou futurs parents à trouver un mode d'accueil pour leurs enfants âgés de 0 à 3 ans, un point information modes d'accueil (PIMA) a été mis en place à Villeneuve-Saint-Georges. Il assure l'organisation de réunions d'information animées une fois par mois par des professionnelles de la petite enfance. Les parents peuvent ainsi obtenir tous les renseignements nécessaires à leurs démarches. Des brochures

d'information sont mises à leur disposition.

Pour pouvoir participer à l'une de ces réunions d'information :

Tél. : 01.71.34.60.04 ou site internet de la ville : www.villeneuve-saint-georges.fr

INSCRIPTION EN LIGNE

Depuis décembre 2015, une inscription via internet à 8 mois de grossesse, est nécessaire pour accéder aux différents modes d'accueil sur la ville.

Service Petite enfance
29 rue Henri-Janin
Tél. : 01 71 34 60 04

Ce service en ligne facilite vos démarches. C'est un service simple, sécurisé et interactif. Une seule et même démarche est nécessaire pour l'inscription à la crèche municipale et aux crèches départementales.

Pour accéder à ce service en ligne :
www.valdemarne.fr/creche
www.villeneuve-saint-georges.fr

Après l'inscription en ligne, si votre 1^{er} choix est la maison de la petite enfance (crèche et halte-garderie municipales), prendre rendez-vous avec la direction de la structure au 01.56.32.43.20.

La demande de place en crèche et/ou halte-garderie sera examinée par une commission d'attribution.

En cas de difficulté sur l'inscription, contacter le 3994.



Saint-Georges bénéficie de l'appui et du partenariat mené avec le Conseil départemental du Val-de-Marne. Il existe dans la ville deux structures gérées par le département et dotées de 60 places chacune :

- la crèche collective départementale Roland Garros – 6 rue Roland Garros
Tél. : 01.43.82.36.46,
- la crèche collective départementale René Quenouille – 7 rue des Acacias
Tél. : 01.43.82.27.27.

Elles sont ouvertes de 7h30 à 19h.

LE RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM)

RAM
 6 rue Roland Garros
 Tél. : 01.43.89.08.47.

Le Val-de-Marne compte à lui seul autant de crèches départementales que le reste des départements réunis. Malgré cet effort du Conseil départemental et de la Ville, obtenir une place en crèche est une vraie difficulté, d'autant que les villes n'ont pas les ressources pour en augmenter le nombre. Le relais assistant(e)s maternel(le)s aide les parents dans leurs recherches et leur fournit aussi la liste des assistantes maternelles agréées.

5 rue Beauregard
 Tél. : 01.56.32.43.20.

Il informe également les assistant(e)s maternel(le)s (ou toute autre personne intéressée par ce métier) sur la profession, sa réglementation et toutes les questions touchant à l'éveil et au développement du tout-petit. Le RAM assure également le lien entre parents et assistant(e)s maternel(le)s auxquelles ils ont confié leurs enfants et propose un accompagnement des démarches administratives (contrat de travail, déclaration CAF...).

Un accueil jeux est organisé pour accueillir les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants : tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h45, au sein du RAM et les 1^{ers} et 3^{es} jeudis du mois à la maison de la petite enfance.

LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

La maison de la petite enfance a été créée pour mieux répondre aux différents besoins d'accueil des enfants de moins de trois ans et faciliter la vie quotidienne des familles. Elle regroupe à cette fin deux structures :

- une crèche : d'une capacité d'accueil de 22 places, elle est ouverte aux enfants de 3 mois à 3 ans, du lundi au vendredi, de 7h à 19h,
- une halte-garderie : elle dispose de 8 places et accueille les enfants par demi-journée, de 8h à 12h ou de 14h à 18h.

Les tout-petits qui fréquentent la maison de la petite enfance bénéficient de grandes salles à la fois claires et spacieuses, aux couleurs chaleureuses. Les salles de jeux communiquent avec des espaces extérieurs aménagés pour permettre aux enfants d'évoluer en toute sécurité.

LES CRÈCHES COLLECTIVES DÉPARTEMENTALES

Pour renforcer les capacités d'accueil de la petite enfance, la ville de Villeneuve-

Le temps des loisirs



LES ACCUEILS DE LOISIRS

Afin de favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants déjà scolarisés, la commune propose aux enfants, durant le temps des loisirs (mercredis après-midi et vacances scolaires), de nombreuses et diverses activités adaptées à chaque tranche d'âge. Le mercredi, les enfants sont pris en charge dès la fin de l'école et ce jusqu'à 19h. Pendant les vacances scolaires, les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés de 7h à 19h. Tout au long de l'année scolaire et durant les vacances d'été, un projet pédagogique est

développé avec les enfants par chaque accueil de loisirs.

La Ville dispose de 6 accueils de loisirs :

- 4 accueils maternels (3-6 ans),
- 1 accueil de loisirs pour les 6-12 ans
- 1 accueil de loisirs mixte Anne Sylvestre (maternel et élémentaire).

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial.

Pour chaque période de vacances, les familles doivent obligatoirement effectuer une réservation papier avant une date limite.

Ces formulaires sont disponibles sur les accueils périscolaires, à la direction de l'enfance et sur le site Internet de la ville.

Un règlement intérieur pour l'ensemble des accueils de loisirs régit le fonctionnement des structures.

A la rentrée, un dossier périscolaire réunissant les différents documents (fiches d'inscription, calendrier de réservation...) est remis à chaque enfant.

LES SÉJOURS DE VACANCES

Afin que les enfants et les jeunes puissent bénéficier de véritables vacances alliant découvertes culturelles et activités sportives, la Ville propose des séjours de vacances en France.

- en été pour les enfants
- en hiver, au printemps et en été pour les jeunes.

Les inscriptions se font au centre de loisirs élémentaire pour les enfants et au service municipal de la jeunesse pour les jeunes.

LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

A la différence des accueils de loisirs, les antennes du service municipal de la jeunesse (MPT) sont des structures ouvertes. Elles peuvent accueillir les grands à partir de 8 ans. L'inscription est à effectuer auprès de chaque structure.

Un Café des jeunes a été créé pour leur permettre de participer aux choix des activités et valoriser leurs projets.



Le partenariat avec les associations sportives et culturelles a été renforcé pour diversifier ces activités.

Mail : jeunesse@mairie-villeneuve-saint-georges.fr
25 rue Henri-Janin

LE POINT CYBER-JEUNES DU PIJ

Pour surfer sur internet et accéder aux nouvelles technologies, rendez-vous au point cyber-jeunes. Des animateurs sont présents pour accueillir, aider et conseiller les jeunes de 11 à 25 ans dans les activités.

Le PIJ est aussi partenaire du dispositif SOS Rentrée pour aider les collégiens et lycéens en recherche d'affectation scolaire.

Tél. : 01 43 86 39 11

Mail : pij@mairie-villeneuve-saint-georges.fr
9, rue de la Marne





Conservatoire

LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE



Le Conservatoire municipal constitue le lieu d'éducation artistique par excellence de Villeneuve-Saint-Georges. Il rassemble 40 professeurs qui enseignent la musique, la danse et le théâtre à environ 400 élèves dans 45 disciplines : atelier jazz ou atelier rock, danse moderne jazz ou danse classique.

Sa pluridisciplinarité permet de satisfaire le plus grand nombre. Parmi les nouveautés, la Compagnie4art s'adresse plus particulièrement aux adolescents. Les élèves apprennent à chanter, danser et jouer la comédie. Ils sont ainsi formés au «musical». Début des inscriptions : lundi 4 septembre auprès du secrétariat du Conservatoire, du lundi au vendredi de 13h à 19h.

Le Conservatoire sera également présent à la fête de la Ville et des associations dimanche 10 septembre 2017.

Contact et renseignements :
01 43 89 76 40

LE SUD-EST THÉÂTRE ET L'ESPACE ANDRÉ-BOUQUET

L'éclectisme marque la programmation du Sud-Est Théâtre et de l'Espace d'expositions André Bouquet. Tout au long de l'année, le one-man show côtoie des pièces contemporaines ou classiques, des spectacles musicaux, mais également des séances de cinéma. Le théâtre accueille aussi les spectacles du Conservatoire, du service municipal de la jeunesse, des associations, le festival des chorales, etc. Pendant la première semaine des «petites» vacances scolaires, c'est le cinéma qui est à l'honneur :

- le lundi, programmation de 2 séances gratuites du « Film des Vacances ! » à destination des enfants.
- les mardis, mercredis et jeudis, projection de 3 films dans le cadre du « Ciné-Passion », autour de thèmes différents.

Des animations culturelles sont spécialement organisées à destination des établissements scolaires.

Samedi 23 septembre à 20h au Sud-Est Théâtre : découvrez une nouvelle programmation riche et variée.

Renseignements et billetterie au
01 43 89 54 39



Les Jeux du Val-de-Marne

LES MEDIATHEQUES BALZAC ET RENE-FALLET

Les deux médiathèques, lieux d'accès à la culture, à l'information et à la formation pour tous, proposent gratuitement la consultation et l'emprunt des documents, un accès à l'espace multimédia, le wifi et des animations tout au long de l'année. Un médiabus dessert également trois quartiers et des écoles éloignées des médiathèques.

Le public jeune peut ainsi accéder à l'offre des médiathèques à travers les différents supports : livres, CD, DVD et CD-Rom et de nombreuses animations : lectures pour les petits, ateliers divers, expositions. Des structures d'accueil de la petite enfance aux écoles, en passant



par la maison pour tous, le centre social ou encore les associations, les médiathèques établissent de nombreux partenariats afin d'être au plus proche de la population villeneuvoise.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES & CULTURELLES

De nombreuses associations culturelles et sportives villeneuvoises proposent des activités pour les enfants et les jeunes tout au long de l'année. Toutes se retrouvent et viennent à la rencontre des Villeneuvois **dimanche 10 septembre à la fête de la ville et des associations** sur les espaces verts de la piscine municipale. Le guide pratique où figurent les associations est également à votre disposition dans les services de la Ville ouverts au public pour vous permettre de découvrir le dynamisme de la vie associative locale. Il est également diffusé dans les écoles. Le guide pratique et la liste des associations sont consultables sur le site internet www.villeneuve-saint-georges.fr

Contact et renseignements :
Service municipal des sports au
01 43 82 48 23.

AUX CÔTÉS DE MADAME LA MAIRE, SYLVIE ALTMAN, ET DE SYLVIE RICHTON, SON ADJOINTE

VOS ÉLUS

Guillaume POIRET
Adjoint en charge de la culture

Maurice BELVA
Conseiller municipal délégué
aux sports et à l'événementiel

Stéphanie ALEXANDRE

Soazic DEBBACHE

Nadia BEN MOUSSA

Sabah CABELLO-SANCHEZ

VOS SERVICES MUNICIPAUX

Manuel MENAL,
Directeur général des services

Julien SAHUGUET,
Directeur général adjoint

Eugène MONTANTIN,
Directeur général adjoint

Marianne DIA,
Directrice de la petite enfance

Sophie LOROTTE,
Directrice du centre culturel municipal

Frédéric IVASSICH,
Directeur du conservatoire municipal de
musique et de danse et d'art dramatique

Augustin BERNET,
Directeur des médiathèques

John HOT,
Responsable du service des sports



La Municipalité contribue à l'égalité des droits en offrant dès la première semaine de la rentrée scolaire :

- une pochette scolaire aux élèves des écoles élémentaires
- un dictionnaire et un abécédaire de la citoyenneté aux élèves de CM2

La liste de fournitures contenues dans la pochette est disponible à la Direction de l'Enfance, de l'Education et des Loisirs Educatifs - 29, rue Henri-Janin. Tél. : 01 71 34 60 03